

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 10 mars 2025

portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest

NOR : JUSF2507090A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest,

Vu le code de la justice pénale des mineurs ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 août 2018 portant nomination de Madame Khaddouj MOUGLI, directrice territoriale de la protection judiciaire de Loire-Atlantique – Vendée ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant nomination de Madame Sophie du MESNIL-ADELEE directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale Grand-Ouest ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant nomination de Madame Nadine GUILLOT (ROLLAND) directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2020 portant nomination de Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur des missions éducatives à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2021 portant nomination de Madame Reine-May LEMEUNIER, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique – Vendée ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2021 portant nomination de Monsieur Samuel VERON (VERON DESMARET), directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2021 portant nomination de Madame Christine ANDRE directrice des ressources humaines à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021 portant nomination de Madame Barbara SOREL, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine- Maritime-Eure ;

Vu l'arrêté du 17 février 2022 portant nomination de Monsieur Benoît HERVOUET, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire- Sarthe-Mayenne ;

Vu l'arrêté du 24 février 2022 portant nomination de Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Maine-et-Loire-Sarthe-Mayenne ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 portant nomination de Madame Amanda LE BORDAIS, responsable de la gestion administrative et financière au sein de la DRH – DIRPJJ Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2022 portant nomination Madame Marie-Claude MABECQUE, directrice évaluation programme des affaires financières à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2023 portant nomination de Madame Stéphanie MULLIER, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Ille et Vilaine - Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2023 portant nomination de Madame Patricia GERGAUD (ROYER), directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère-Morbihan ;

Vu l'arrêté du 24 août 2023 portant nomination de Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère-Morbihan ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2023 portant nomination de Madame Manon FAUCHEUX, conseillère juridique en ressources humaines à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2024 portant nomination de Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination de Madame Mélanie LECLERC (PLUSQUELLEC), responsable de la gestion administrative et financière à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2024 portant nomination de Madame Mélanie ROQUES, directrice des ressources humaines à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu l'arrêté du 21 février 2025 portant nomination de Monsieur Thierry CARPENTIER, directeur territorial Calvados-Manche-Orne ;

Vu le contrat du 1^{er} janvier 2024 portant engagement de Madame Nina RICHARD, chargée de mission en ressources humaines à la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- Madame Sophie du MESNIL-ADELEE, directrice interrégionale adjointe ;
- Madame Mélanie ROQUES, directrice des ressources humaines ;
- Madame Mélanie PLUSQUELLEC, responsable de la gestion administrative et financière ;
- Madame Manon FAUCHEUX, conseillère juridique en ressources humaines ;
- Madame Nina RICHARD, chargée de mission en ressources humaines,

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

- Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur des missions éducatives à la DIR ;
- Monsieur Fabrice DROUELLE, directeur des missions éducatives adjoint à la DIR ;
- Madame Marie-Claude MABECQUE, directrice évaluation programme des affaires financières à la DIR ;
- Madame Patricia ROYER, directrice territoriale du Finistère-Morbihan ;
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère- Morbihan ;
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale Maine-et-Loire-Sarthe- Mayenne ;
- Monsieur Benoît HERVOUET, directeur territorial adjoint Maine-et-Loire-Sarthe- Mayenne ;
- Monsieur Thierry CARPENTIER, directeur territorial Calvados-Manche-Orne ;
- Madame Khaddouj MOUGLI, directrice territoriale Loire-Atlantique-Vendée ;
- Madame Reine-May LEMEUNIER, directrice territoriale adjointe Loire-Atlantique-Vendée ;
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Seine-Maritime-Eure ;
- Madame Barbara SOREL, directrice territoriale adjointe Seine Maritime – Eure ;
- Madame Nadine ROLLAND, directrice territoriale Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor ;
- Madame Stéphanie MULLIER, directrice chargée de mission en charge des missions de directrice territoriale adjointe Ille-et-Vilaine – Côtes d'Armor,

À l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- L'octroi des congés annuels ;
- Les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- L'octroi des congés annuels ;

- Les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

Article 3

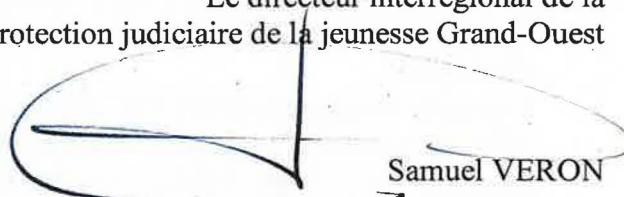
L'arrêté du 1^{er} décembre 2024 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Grand Ouest est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Rennes, le 10 mars 2025

Le directeur interrégional de la
protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest



Samuel VERON